SCIENCES PO
Sociétés en mouvement

Police et manifestants

Maintien de l'ordre et gestion des conflits

Sous la direction de
Olivier Fillieule
Donatella Della Porta

SCIENCES PO
LES PRESSES
Extrait de la publication

Police et manifestants

Extrait de la publication

SCIENCES PO
Sociétés en mouvement

Police et manifestants

Maintien de l'ordre et gestion des conflits

Sous la direction de
Olivier Fillieule
Donatella Della Porta

SCIENCES PO
LES PRESSES

Catalogage Électre-bibliographie (avec le concours des Services de documentation de la FNSP)
Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits / Olivier Fillieule et Donatella Della Porta (dir.) – Paris : Presses de Sciences Po, 2006.
ISBN 2-7246-0969-7
RAMEAU :
– Ordre public : 1990-...
– Police : 1990-...
– Manifestations : 1990-...
– Mouvements antimondialisation
DEWEY :
– 351.52 : Administration centrale – Activités diverses de l'administration – Maintien de l'ordre public, police, censure
– 303.5 : Processus sociaux – Conflits sociaux
Public concerné : public intéressé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).
Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

© 2006, PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

Extrait de la publication

ISBN - version PDF : 9782724682021

Table des matières

Ont contribué à cet ouvrage 9
Avant-propos
Olivier Fillieule et Donatella Della Porta 11

Introduction / **VARIATIONS DE CONTEXTE ET CONTRÔLE DES MOUVEMENTS COLLECTIFS**
Olivier Fillieule et Donatella Della Porta 17

- Caractéristiques institutionnelles et styles de police 20
- Contextes politiques et police des rues 27
- De quelques transformations récentes des règles du jeu 34

I - POLICES OCCIDENTALES DE LA COERCITION À LA PACIFICATION ?

Chapitre 1 / **CONTINGENCE DU MAINTIEN DE L'ORDRE L'EXPÉRIENCE BRITANNIQUE**
P. A. J. Waddington 43

- De la pacification du maintien de l'ordre 44
- Expliquer la contingence 54
- Retour vers le futur ? 57

Chapitre 2 / **L'INSTITUTIONNALISATION DE LA CONTESTATION AUX ÉTATS-UNIS**
John D. McCarthy et Clark McPhail 61

- Les modifications du cadre légal 63

Extrait de la publication

• Les systèmes de gestion de l'ordre public 71
• La transformation des groupes protestataires 76
• Conclusion 80

Chapitre 3 / **DU POUVOIR D'INJONCTION AU POUVOIR D'INFLUENCE ? LES LIMITES DE L'INSTITUTIONNALISATION**
Olivier Fillieule 85
• Transformation des modalités d'exercice de la contrainte 88
• Tenir la rue, tenir les rangs 101
• Conclusion 110

Chapitre 4 / **POLICE DU GOUVERNEMENT OU DES CITOYENS ? L'ORDRE PUBLIC EN ITALIE**
Donetella Della Porta et Herbert Reiter 113
• Historique du maintien de l'ordre 113
• Les stratégies répressives 116
• Les stratégies de persuasion 120
• Les stratégies de renseignement 128
• L'évolution des stratégies de maintien de l'ordre public : conclusions finales 133

Chapitre 5 / **L'ORDRE DE LA LOI OU LA LOI DE L'ORDRE L'EXEMPLE DE LA SUISSE**
Dominique Wisler 141
• Logique des institutions 143
• La démocratie directe et la manifestation 145
• Les histoires locales du maintien de l'ordre : alliances, consensus et ressources discursives 147
• Consensus et fixation des répertoires répressifs 154
• Les médias : de la révérence à la critique 157
• Formes d'action collective, répertoires et adaptation tactique du maintien de l'ordre 161
• L'altermondialisme secoue Genève 166

II - POLICES DES RÉGIMES AUTORITAIRES ET DES TRANSITIONS DÉMOCRATIQUES

Chapitre 6 / **L'IMPOSSIBLE RÉPRESSION. LEIPZIG, RDA, 9 OCTOBRE 1989**
Fabien Jobard 175

- Maintenir l'ordre en dictature : retour sur un dispositif vacant 177
- Mesure de l'efficacité des stratégies d'escalade : la peur 181
- Blocage de la situation et dynamique de montée aux extrêmes 188
- Quand la police fait la politique : champ politique, environnement et forces de maintien de l'ordre 193
- Conclusion 197

Chapitre 7 / **L'HISTOIRE SANS FIN. RÉFORMER EN AFRIQUE DU SUD**
Johan L. Olivier et Monique Marks 201

- Le maintien de l'ordre public en Afrique du Sud : de la répression à la gestion 203
- Incidents d'ordre public (1994-1998) 207
- Introduire le changement : du contrôle à la gestion des foules puis à la prévention du crime 212
- Politique, responsabilité et contrôle 220
- Se préparer pour le futur 223
- Conclusion 226

Chapitre 8 / **GESTION DES MANIFESTATIONS DANS LE MEXIQUE DES ANNÉES 1990**
Hélène Combes 229

- Construction d'une culture démocratique du maintien de l'ordre ? Le cas de Mexico 232
- Le maintien de l'ordre vu par les ex-manifestants 237
- Maintien de l'ordre et enclaves autoritaires 246
- Conclusion 255

Extrait de la publication

Chapitre 9 / **MAINTIEN DE L'ORDRE ET RÉPRESSION POLICIÈRE EN TURQUIE**
Ayshen Uysal 257
- Police des foules : *Çevik Kuvvet* 262
- Pratiques répressives de la police des foules dans les années 1990 267
- En guise de conclusion 277

III - MONDIALISATION, LA FIN DE LA PACIFICATION ?

Chapitre 10 / **ANTIMONDIALISATION ET ORDRE PUBLIC : LE SOMMET DU G8 À GÈNES**
Donatella Della Porta et Herbert Reiter 281
- Désescalade et escalade ? Ordre public et sommets internationaux 282
- Gènes et l'ordre public 287
- Violence et mouvement antimondialisation 290
- Savoir policier et manifestants à Gènes 294
- Gènes et les polices en Italie 297

Chapitre 11 / **LA SUÈDE ET LE DANEMARK FACE AUX MOBILISATIONS ALTERMONDIALISTES**
Abby Peterson 307
- Contrôler l'ordre public 309
- Cas 1 : Les émeutes policières à Göteborg : un tragique déni des stratégies statiques 313
- Cas 2 : La police danoise et l'approche paramilitaire 319
- La balle magique et le maintien de l'ordre : évaluation critique 321
- L'institutionnalisation de la politique contestataire 326

Bibliographie 331

Extrait de la publication

Ont contribué à cet ouvrage

Hélène COMBES, docteur en science politique, rattachée au Centre de recherches politiques de la Sorbonne, Université Paris-I

Donatella DELLA PORTA, professeur à l'Institut universitaire européen, Florence (Italie)

Olivier FILLIEULE, professeur à l'Université de Lausanne (IEPI-CRAPUL), chercheur (CNRS) au Centre de recherches politiques de la Sorbonne, Université Paris-I

Fabien JOBARD, chercheur (CNRS) au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, Guyancourt (France)

Monique MARKS, *research fellow*, Regulatory Institutions Network (RegNet), Research School of Social Sciences, The Australian National University (Australie)

John D. MCCARTHY, professeur, Department of Sociology and Crime, Law and Justice, The Pennsylvania State University (États-Unis)

Clark MCPHAIL, professeur émérite, Department of Sociology, University of Illinois at Urbana-Champaign (États-Unis)

Johan L. OLIVIER, chercheur, Pretoria (Afrique du Sud)

Abby PETERSON, *senior researcher and professor,* Sociologiska Institutionen, Göteborgs Universitet (Suède)

Herbert REITER, chercheur associé à l'Institut universitaire européen, Florence (Italie)

Ayshen UYSAL, maître de conférences à la Faculté des sciences économiques et administratives de l'Université Dokuz Eylül, Izmir (Turquie)

Peter Anthony James WADDINGTON, professeur de sociologie politique, Department of Politics and International Relations, The University of Reading (Grande-Bretagne)

Dominique WISLER, docteur en science politique, TC Team Consult (Suisse)

Extrait de la publication

Avant-propos

Göteborg, juin 2001. Pendant que les dirigeants de l'Union discutent à l'abri d'un rempart de conteneurs et de blocs de béton, la manifestation d'opposition à la mondialisation néolibérale tourne à la guerre des rues. Mêlé à vingt mille manifestants pacifiques, un millier de personnes, scandinaves, mais aussi allemandes ou néerlandaises, déterminées à en découdre avec la police, affrontent les forces de l'ordre en brandissant des drapeaux rouges à l'effigie de Mao et bombardent de pavés les barrages policiers. De son côté, la police est désemparée. Peu habitués au maintien de l'ordre, les hommes paniquent et la journée tourne à l'émeute policière. Les brigades canines lâchent leurs chiens, les chevaux de la police montée se cabrent sous les jets de pierre et certains finissent par commettre l'irréparable en tirant à balles réelles sur la foule. La journée se solde par trente blessés, dont trois par balles et l'un grièvement, et plus de quatre cent cinquante personnes arrêtées dans un désordre indescriptible.

Après le contre-G8 de Gênes et la mort de Carlo Giuliani, les événements de Göteborg pourraient aisément laisser croire que face au développement de la contestation altermondialiste et à la recrudescence de la conflictualité sociale, nous serions entrés dans une nouvelle ère de répression et de criminalisation des mobilisations protestataires. Ce livre, consacré aux transformations des relations entre police et manifestants, et plus largement à la gestion étatique des mouvements sociaux et du maintien de l'ordre, apporte des éléments visant à discuter cette hypothèse. En rassemblant parmi les meilleurs spécialistes de la question, nous avons souhaité proposer au lecteur français une synthèse des travaux menés depuis plus de dix ans dans ce domaine. Toutes les contributions reposent sur des enquêtes approfondies menées sur les archives administratives ou à partir d'entretiens avec des responsables policiers et des observations de terrain, apportant ainsi un regard neuf sur les fondements des doctrines et des pratiques policières contemporaines en matière d'ordre public. L'articulation du volume en trois blocs permet de rendre compte, successivement et dans une perspective résolument comparée, des évolutions les plus récentes de la gestion des conflits sociaux.

La première partie du livre regroupe une série de contributions sur les démocraties occidentales, autour notamment du constat de la relative

Extrait de la publication

pacification du maintien de l'ordre et de l'uniformisation des systèmes de gestion de l'ordre public. Depuis le début des années 1980, il semble en effet que le recours à la rue se soit modifié dans le sens d'une certaine institutionnalisation : y recourir est devenu de plus en plus banal, pour de plus en plus de gens et dans des milieux de plus en plus divers. Très logiquement, cette routinisation s'accompagne d'une pacification marquée des conflits. Ainsi, l'image d'Épinal de la police s'opposant aux manifestants fausse-t-elle la perspective. De manière générale, les manifestants coopèrent avec la police et celle-ci cherche autant à contenir l'occupation de la voie publique qu'à la faciliter.

Toutes les contributions de cette première partie soulignent également le passage plus ou moins avancé de stratégies policières coercitives à une stratégie reposant sur la persuasion, la négociation permanente et l'application souple de la loi. Dans ce processus d'euphémisation des stratégies policières, l'évolution technique des matériels et des tactiques a joué un rôle important. Rôle ambivalent cependant, comme le rappelle le débat récurrent à propos des effets de la militarisation des forces de maintien de l'ordre[1]. Ambivalence également des évolutions dégagées. Tous s'accordent ici pour admettre que les évolutions du maintien de l'ordre ont été et sont encore impulsées par les modifications des stratégies manifestantes et politiques[2]. Aussi l'actuelle pacification de la rue ne doit-elle pas être considérée comme acquise, ce que notent P. A. J. Waddington, D. Wisler et O. Fillieule en insistant sur le caractère contingent de la routinisation actuellement observable, et ce que la troisième partie sur les modes de gestion du mouvement altermondialiste confirme largement.

La seconde partie de l'ouvrage entend explorer l'une des directions récemment prises par la recherche sur le maintien de l'ordre. Face au mouvement de démocratisation dans de nombreux pays à l'Est de l'Europe ou ailleurs, nous nous sommes intéressés au maintien de l'ordre dans des contextes non démocratiques ou dits de transition, en lien avec l'ouverture de la sociologie des mouvements sociaux à d'autres réalités qu'occidentales[3]. Dans des contextes où s'invente la démocratie, les difficultés à mettre en œuvre un maintien de l'ordre qui respecte la liberté d'expression en même temps qu'il garantit l'ordre

1. Jefferson [1987, 1990, 1992 et 1993] ; Waddington [1987 ; 1993a et 1993b].
2. Waddington, Jones et Critcher [1989].
3. Bennani-Chraïbi et Fillieule [2003] ; Wiktorowicz [2001 et 2004] ; Dorronsoro [2005].

Extrait de la publication

public mettent particulièrement bien en lumière un ensemble de mécanismes et de contraintes qu'il est plus difficile d'observer dans les régimes démocratiques de longue date. Ce déplacement du regard permet notamment de penser les relations entre État et mouvements comme un affrontement permanent de répertoires répressifs et protestataires, et de réinterroger les notions de coût et d'opportunité[4]. Ainsi, on verra ici combien le maintien de l'ordre constitue un enjeu central des stratégies d'exportation de la démocratie, générant du même coup des concurrences à la fois commerciales et politiques entre États exportateurs de modèles de bonnes pratiques et de matériels[5].

Face au développement des mouvements d'opposition à la mondialisation libérale et après Seattle, les auteurs de la troisième partie se sont interrogés sur la manière dont les États ont cherché à adapter leur doctrine et leurs pratiques à cette situation considérée comme inédite. En effet, la multiplication des manifestations altermondialistes, leur montée en puissance et la répétition des situations d'affrontement posent question aux sociologues de la mobilisation et du maintien de l'ordre. Peut-on avancer que l'on assiste à une transformation profonde des formes de la participation politique et des modes de gestion de l'ordre public au sein des États démocratiques ? Transformation tout entière résumée, pour les partisans du mouvement, dans l'expression choc de « criminalisation des mouvements sociaux »[6], et qui, pour les autorités, se traduit par le classement du mouvement altermondialiste parmi les « nouvelles menaces », aux côtés des « extrémistes de droite et de gauche, voire des groupes terroristes »[7]. Rien ici de nouveau. L'histoire de la contestation politique est traversée par cette opposition entre condamnation des casseurs et dénonciation de la répression ou de la provocation, invocation du droit à la désobéissance et agitation des principes de la démocratie représentative. Il ne devrait donc pas être difficile de s'accorder sur le fait que les catégories indigènes contribuant à la production collective d'un discours sur les « transformations des

4. *Goldstone et Tilly [2001] ; Jenkins et Agone [2003].*
5. *Wisler [2005].*
6. *George [2001].*
7. *Voir, par exemple, Office fédéral de la police, Département fédéral de Justice et Police, Service d'analyse et de prévention,* Le Potentiel de violence résidant dans le mouvement antimondialisation, *Berne, juillet 2001 ou encore les conclusions du Conseil Justice et Affaires intérieures du 13 juillet 2001 relatives à la sécurité des réunions du Conseil européen et d'autres manifestations susceptibles d'avoir un impact comparable, 10608/01 (presse 281) disponible sur http://ue.eu.int/newsroom LoadDoc.asp?MAX=1&BID=86&DID=67399&LANG=2*

Extrait de la publication

formes de la participation politique » devraient plutôt être construites par le chercheur en objet d'étude plutôt que prises pour argent comptant, les luttes de classement renvoyant toujours à des stratégies intéressées. Cela étant admis, il est possible de se poser la question de savoir si, oui ou non, et de quelle manière, le traitement par les autorités des mobilisations altermondialistes se distingue par des modifications dans les dispositifs législatifs et réglementaires, dans les doctrines d'emploi, et enfin dans la mise en œuvre sur le terrain. À cette question s'en ajoute logiquement une autre : s'il est vrai que des inflexions sont intervenues ces dernières années, celles-ci ne concernent-elles que les mouvements altermondialistes ou bien le phénomène est-il observable dans d'autres situations de conflit (par exemple, la répression syndicale) ? Ces questions nous ont amenés notamment à explorer les domaines de la coopération policière internationale en matière d'échange d'information, de répression et de redéfinition des libertés publiques au niveau notamment européen. Sur ce dernier point, une conférence s'est tenue à Göteborg à l'initiative de Abby Peterson en mai 2004 et la dernière partie du présent volume en restitue certains éléments à partir de l'exemple des événements de Gênes en juillet 2001 (D. Della Porta et H. Reiter), de Göteborg en 2001 et de Copenhague en 2002 (A. Peterson)[8].

Au total, la comparaison internationale souligne l'existence d'un processus de rationalisation et d'uniformisation dans l'organisation des polices nationales des démocraties occidentales en matière d'ordre public. Le champ des organisations policières y apparaît travaillé par une série de processus isomorphiques qui ont tendanciellement pour effet d'uniformiser tout à la fois les modes organisationnels (par exemple, la nature des liens hiérarchiques, la différentiation entre types de force et types de mission, la formation des hommes), les doctrines d'emploi, les savoirs professionnels et les pratiques routinières.

Ce constat, les auteurs réunis ici essaient chacun à leur manière d'en rechercher l'explication. Ils rejettent d'abord l'hypothèse d'une uniformisation imposée par le haut, sous l'impulsion du pouvoir politique, et ce au nom des marges d'autonomie dont disposent les forces de maintien de l'ordre dans l'accomplissement de leur mission, tout particulièrement dans les pays anglo-saxons. Trois hypothèses semblent en revanche se dégager : en premier lieu, celle des effets de la professionnalisation

8. Voir également King [2005] sur les sommets de Québec en 2001 et de Kananaskis en 2002, et Peterson et Della Porta [à paraître].

Extrait de la publication

croissante des organisations policières, entendue ici comme le combat collectif des membres d'une profession pour définir les conditions et les méthodes de leur travail, dans le but de contrôler « la production des producteurs » et d'établir une base de légitimation. Dans cette perspective, l'uniformisation des procédures de formation, des organisations hiérarchiques, des cultures professionnelles, etc., trouverait son explication dans la recherche d'une autonomie relative, laquelle passe ici par l'acquisition d'un savoir d'expertise. La seconde hypothèse renvoie aux effets de l'uniformisation des mouvements sociaux eux-mêmes. La thèse de la dédifférenciation des conflits politiques qui se trouve notamment développée par Rosenau [1990] repose sur l'idée que l'on assiste à une « globalisation » des conflits sous l'effet de l'internationalisation des échanges, matériels ou immatériels. Appliquée à la dimension européenne, cette thèse pose un ensemble de questions intéressantes. L'Union européenne a-t-elle des effets sur les mécanismes de représentation et l'action collective ? Les structures étatiques nationales sont-elles toujours aussi centrales dans la détermination de l'existence des différents mouvements et des formes qu'ils peuvent prendre ? Ces mouvements s'organisent-ils de plus en plus à un niveau transnational[9], marquant l'émergence d'une « société civile mondiale »[10] ? Nous avons montré ailleurs, après d'autres, la faiblesse de cette seconde hypothèse sur laquelle nous ne reviendrons donc pas[11]. La troisième hypothèse pointe l'interdépendance croissante des États en matière de coopération policière, au travers, d'une part, des dispositifs de plus en plus nombreux et efficaces de coopération internationale, tout particulièrement européens comme TREVI, Schengen, Europol, etc.[12], mais aussi, d'autre part, de la multiplication des occasions de mise en commun de doctrines et de pratiques dans le cadre des opérations de maintien de la paix[13] auxquelles d'ailleurs les forces militaires apportent une contribution grandissante[14]. Ce processus d'uniformisation et de rationalisation pourtant, soulignons-le ici pour conclure, demeure loin d'être acquis dans le contexte des États en transition, malgré la volonté affichée, mais parfois seulement affichée, des gouvernants et des institutions policières. Ainsi,

9. Balme, Chabanet et Wright [2002] ; Della Porta et Tarrow [2005].
10. Smith, Chatfield et Pagnucco [1997].
11. Agrikoliansky, Fillieule et Mayer [2005].
12. Anderson et Den Boer [1994] ; Bigo [1996] ; Sabatier [2001] ; Levy et Monjardet [2003].
13. Brodeur [1998] ; Wisler [2005].
14. Cultures et Conflits, *56, 2005 ; Nogues [2005].*

Extrait de la publication

et les modalités de traitement du mouvement altermondialiste sont là pour l'illustrer, ce processus ne fut jamais ni continu ni forcément linéaire, parce que toujours dépendant de l'état des luttes, tant au niveau national (conflictualité sociale) qu'international (menace terroriste, conflits armés).

Olivier FILLIEULE *et Donatella* DELLA PORTA

Extrait de la publication

Introduction

VARIATIONS DE CONTEXTE ET CONTRÔLE DES MOUVEMENTS COLLECTIFS

Olivier FILLIEULE *et Donatella* DELLA PORTA

« On parle souvent de la violence du fleuve
mais jamais de celle des berges qui l'enserrent. »
Berthold Brecht.

Dans un article consacré aux mobilisations de l'ANC entre 1970 et 1984 en Afrique du Sud, Johan L. Olivier [1991] montre que la répression exercée par l'État a joué un rôle mobilisateur, chaque vague de violence de la part du régime de l'apartheid contribuant à envenimer la résistance dans les *townships*. Un tel constat est loin d'être isolé[1]. Aussi, l'idée selon laquelle les mouvements ont besoin pour émerger et se développer d'une « ouverture des opportunités politiques » est à tout le moins peu probante, soulignant crûment un angle mort de la sociologie des mobilisations quant à l'évaluation des effets de la répression ou de la menace de répression sur l'action collective[2].

La sociologie des mobilisations a longtemps placé ses espoirs dans une vision rationnelle de l'action collective centrée sur les ressources

1. Khawaga [1993] ; Rasler [1996] ; Goodwin [2001] ; Bennani-Chraïbi et Fillieule [2003] ; Einwohner [2003] ; Hafez [2003] ; Bianco [2005] ; Dorronsoro [2005] ; Francisco [2005].
2. Goldstone et Tilly [2001].

Extrait de la publication

entrepreneuriales, aux dépens des facteurs environnementaux, et donc de l'action de l'État. Avec l'introduction et le succès que l'on sait de la notion de « structure des opportunités politiques », désormais associée au « nouveau » paradigme du « processus politique »[3], les choses n'ont pas réellement progressé, les auteurs négligeant l'observation de l'échange de coups entre pouvoirs et contestataires au profit de simples variables dichotomiques (ouverture/fermeture du système politique) bien peu aptes à rendre compte de la complexité de la perception des menaces et de la répression au sein des collectifs militants. De même, l'extrême diversité des agences qui composent l'État, et dont les intérêts, les pouvoirs et les sous-cultures varient considérablement, a été ainsi longtemps évoquée sous des qualifications indigentes (État fort/État faible), comme si leur action ne devait se penser que dans une logique de pure instrumentalité par rapport à une volonté politique unique. Dans la plupart des analyses, l'action des agents de l'ordre est ramenée à la catégorie univoque et intemporelle de « répression policière »[4].

Pourtant, plusieurs travaux avaient dès les années 1970 attiré l'attention sur l'importance de la variable répression et la difficulté à la penser en simple terme d'ouverture ou de fermeture des opportunités. Outre le *Why Men Rebel ?* de Ted Gurr, qui accordait une large place à cette question, Charles Tilly, dans son livre de 1978, *From Mobilization to Revolution* [1978], insistait beaucoup sur la dimension politique de la mobilisation en soulignant notamment que le pouvoir, la répression ou la tolérance dont le groupe mobilisé fait l'objet, ainsi que les chances ou menaces auxquelles il est soumis, agissent sur la structure des coûts et avantages de la mobilisation. De ce point de vue, soulignait-il, la répression peut parfois provoquer la mobilisation, mais aussi bien rendre toute action impossible. Ces intuitions restèrent cependant relativement lettre morte dans la littérature, au profit de simplifications abusives de la notion de « structure des opportunités politiques »[5] et ce n'est que dans les années 1990, avec le développement de travaux centrés sur les rapports entre États et mouvements, que le répertoire d'action des protestataires a commencé d'être pensé en interaction avec celui des autorités, débouchant sur des recherches consacrées au maintien de l'ordre et au rôle spécifique

3. McAdam [1999].
4. Della Porta [1995] ; Fillieule [1997].
5. Fillieule [2005].

de l'action de la police dans la détermination du contexte des mobilisations collectives[6].

En France, l'institution policière, à travers la création de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) en 1990, a été au cœur de cette évolution, notamment par la mise à disposition d'une partie des archives sur la gestion des désordres publics. Sous la conduite de Pierre Favre [1990], initiateur d'un intérêt renouvelé pour les manifestations de rue, les archives des polices urbaines et des Compagnies républicaines de sécurité ont commencé d'être explorées[7], tandis que de son côté, Philippe Braud [1993] relançait la réflexion sur la violence politique, s'appuyant sur une série de recherches doctorales[8].

Ailleurs, en Europe et aux États-Unis, cette volonté d'ouverture de l'institution policière à la recherche sur les désordres publics existe également. C'est d'ailleurs sous l'impulsion de Donatella Della Porta, et avec le soutien de l'Institut européen de Florence, que s'est tenue en 1996 la première conférence internationale consacrée au maintien de l'ordre dans les démocraties occidentales[9]. L'année suivante, une seconde réunion, centrée cette fois-ci sur l'uniformisation croissante des systèmes policiers, a été organisée à Paris par Olivier Fillieule (*Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 1997[10]). Enfin, en 1998, c'est à l'Université de Genève que Dominique Wisler a réuni le groupe ainsi constitué autour de la question des relations entre médias et police.

Dans cette introduction, sur la base du constat d'une pacification tendancielle des modes de gestion des conflits sociaux, nous exposons les explications les plus généralement avancées de cette évolution, en examinant d'abord les variables internes à la police, telles que l'organisation et la culture policière, puis les contraintes environnementales. Enfin, nous conclurons sur quelques remarques quant aux évolutions contemporaines.

6. Cf. Waddington, Jones et Critcher [1989]. Le lecteur trouvera dans un récent ouvrage collectif [Davenport, Johnston et Mueller, 2005] plusieurs plaidoyers pour une approche dynamique et interactionniste des relations entre répression et action protestataire [Johnston, 2005 ; McPhail et McCarthy, 2005 ; Zwerman et Steinhoff, 2005].

7. Favre et Fillieule [1992] ; Fillieule [1994 et 1997].

8. Bruneteaux [1996] ; Sommier [1998] ; Duclos [1998].

9. Della Porta et Reiter [1998].

10. Certains éléments de ce dossier sont repris, actualisés et augmentés dans ce volume.

Caractéristiques institutionnelles et styles de police

Les recherches sur le maintien de l'ordre ont produit un nombre assez important de classifications sur les tactiques, les stratégies et les styles de contrôle. Ces opérations typologiques mobilisent généralement plusieurs dimensions de la réponse policière parmi lesquelles son caractère répressif ou tolérant, diffus ou sélectif, illégal ou légal, réactif ou préventif, etc.[11]. Les combinaisons ainsi produites définissent autant de *styles* de maintien de l'ordre, distribués autour d'une opposition principale entre, d'un côté, un style opportuniste, tolérant, souple, sélectif et flexible et, de l'autre, un style légaliste, répressif, musclé, diffus et dissuasif. Ce dernier implique généralement la répression et l'usage massif de la force, et parfois de tactiques inavouées (telles que l'usage d'*agents provocateurs*), un faible recours au marchandage, et une application rigide et réactive de la loi. Le style « souple », lui, emporte habituellement la tolérance d'un grand nombre de groupes et d'une vaste palette d'activités de protestation, un faible recours à la force et un développement de la prévention et de la négociation avec une application flexible de la loi[12].

À l'origine, les deux styles de police tendent à recouper les deux modèles de police que la recherche historique a identifiés dans les pays démocratiques : en Grande-Bretagne, un modèle de « police des citoyens » s'est développé, avec le « *bobby* civilisé » (non armé, intégré dans la communauté et plus autonome par rapport au pouvoir politique) ; sur le continent, le modèle français de la « police du roi » (armée, vivant dans des casernes et sous le contrôle strict du gouvernement central) s'est diffusé dans presque tous les autres pays. Il reste que d'après les recherches les plus récentes sur les pays européens, on assiste à une certaine unification des manières de faire.

En Grande-Bretagne, la police a répondu aux émeutes des années 1980 et aux grèves de mineurs, en « important » du continent un modèle militarisé de maintien de l'ordre[13]. Sur le continent, à l'inverse, on note une acceptation grandissante des formes d'action protestataires

11. Voir Della Porta et Fillieule [2004] pour une présentation plus développée de ces typologies.
12. Brewer et al. *[1988] ; Fillieule [1997] ; Della Porta et Reiter [1998] ; McPhail, Schweingrüber et McCarthy [1998] ; Earl, McCarthy et Soule [2003].*
13. Jefferson [1990].

Extrait de la publication

et un mouvement vers une police plus souple qui, cependant, est loin de s'appliquer à tous les groupes politiques et sociaux[14]. Plus généralement, depuis la fin des années 1950, le contrôle de la protestation a évolué vers des formes plus flexibles basées sur une compréhension plus libérale des droits d'expression. Parallèlement à ce développement de la doctrine et de la pratique de la police, le recours aux manifestations semble s'être institutionnalisé d'une manière durable depuis la fin des années 1960, par le nombre et l'extension des manifestations à tous les niveaux de la société[15].

Au total, dans la période contemporaine, on peut dire que le maintien de l'ordre se caractérise par trois grandes tendances : une certaine *sous-application de la loi*, la volonté de transiger et de négocier nécessitant une certaine tolérance de l'illégalisme[16] ; la *pratique du marchandage* : de manière à éviter le désordre, des procédures complexes de négociation ont émergé, débouchant sur une formalisation croissante des techniques de marchandage et, ensuite, en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et en Suisse, le rôle des officiers de police responsables des « relations publiques », agissant comme médiateurs entre manifestants et les forces de l'ordre, s'est accru, tandis qu'un système sophistiqué d'autorisation s'est développé aux États-Unis[17] ; enfin, le *recueil d'informations à grande échelle* : bien que l'utilisation du *renseignement* ne soit pas chose nouvelle[18], les nouvelles techniques récemment disponibles, de même qu'une professionnalisation grandissante, ont reflété une attention toujours croissante au recueil d'informations[19] – comme l'indique, par exemple, le contrôle des stades de football[20].

Si ces tendances semblent être générales, il reste cependant que les modes de gestion n'en sont pas moins sélectifs, comme le montrent O. Fillieule à propos de la France (chapitre 3) ou D. Della Porta et H. Reiter sur l'Italie (chapitre 4), et comme en atteste le traitement généralement réservé aux mobilisations altermondialistes.

14. Bruneteaux [1996] ; Fillieule [1997] ; Della Porta et Reiter [1998] ; voir aussi les chapitres 4 et 5 du présent volume.
15. Tarrow [1994] ; Dalton [1996] ; Kriesi et al. *[1995] ; Fillieule [1997] ; Rucht* et al. *[1998].*
16. Favre [1993].
17. McPhail, Schweingrüber et McCarthy [1998] ; chapitre 2.
18. Cf. Donner [1990], sur les « red squads *».*
19. Mawby [2002].
20. Della Porta [1995] ; IHESI [1997] ; De Biasi [1996].

Extrait de la publication